

# GUIDE POUR LES CLUBS ET LES CDCK CAMPAGNE PSF 2025

Le projet sportif fédéral (PSF), est une subvention provenant d'un programme de l'Agence Nationale du Sport (ANS), déployé par la FFCK, visant à accompagner les clubs et comités des sports de pagaies dans leurs projets de développement.

Ce guide PSF pour les clubs et les CDCK, est un outil pour vous aider à réussir 2 missions :

1 / Monter un dossier PSF 2025 éligible et le saisir sur [le compte asso](#) avant le [25/04/2025](#).

2 / Déposer le compte rendu de son dossier PSF 2024 avant le [30/06/2025](#).

## IMPORTANT

Certains CDCK peuvent également avoir pour mission, de participer à l'évaluation des dossiers des clubs de leur territoire.

Ils donnent ainsi un avis et une proposition de financement des actions à la conférence territoriale des sports de pagaies (CTSP) organisée sur leur comité régional, qui aura la charge d'instruire les dossiers et de valider la répartition des différents crédits PSF sur l'ensemble de la région.

Suivant l'organisation de la campagne PSF dans les différents territoires, ce rôle d'évaluateur des CDCK, peut être assuré directement par le CRCK dont il dépend.

Une attention particulière sera portée lors de cette campagne sur les actions liées à la **féménisation des sports de pagaies**, ainsi qu'au développement du **handikayak**, d'où la création d'une « part sanctuarisée » pour ces enjeux dans l'enveloppe territoriale que recevront chaque comité régional.

Il a été fait le choix stratégique lors de cette campagne de sanctuariser ces crédits, dans le but d'atteindre les objectifs que l'ANS donne aux fédérations :

**20% de l'enveloppe globale** sur les actions de développement de la féménisation.

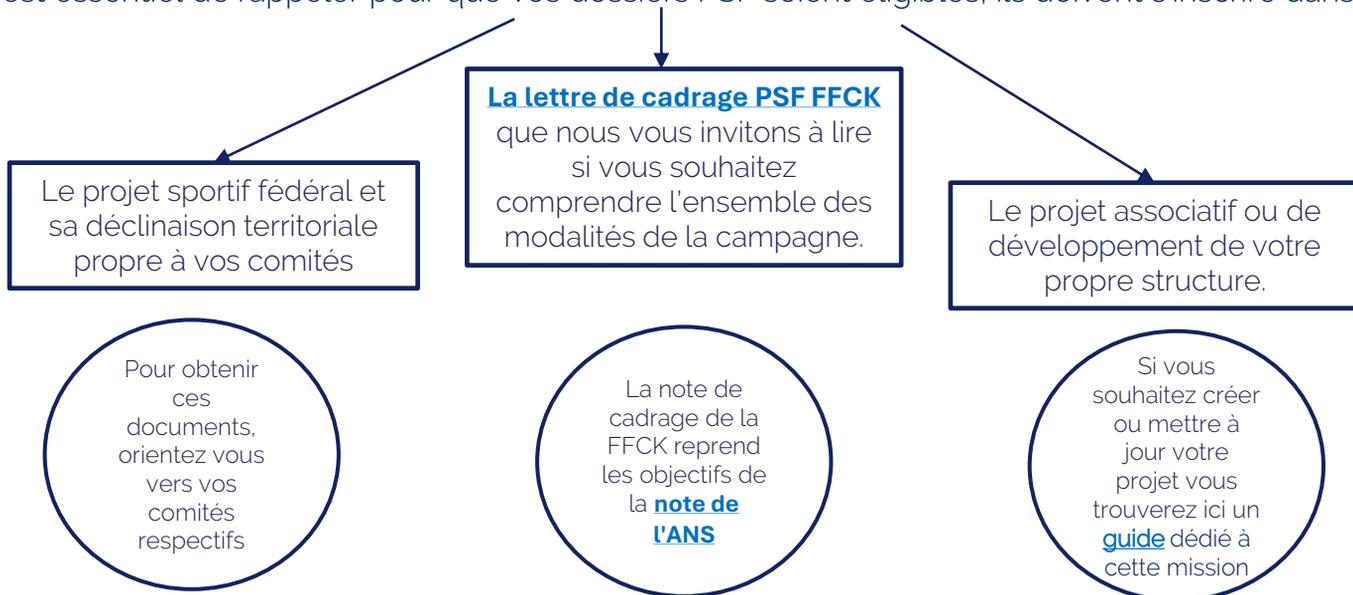
**10% de l'enveloppe globale** sur les actions de développement du parasport.

## MISSION N°1 : DÉPOSER UN DOSSIER PSF 2025 ÉLIGIBLE AVANT LE 25/04/2025

Les structures souhaitant participer au PSF devront répondre aux critères suivants :

- La subvention attribuée sera au minimum de 1500 €
- Si le club est sur un territoire ZRR ou contrat de ruralité, ce plancher est abaissé à 1000 € (se référer à [l'annexe 4](#) de ce guide).
- Respecter le maximum d'actions sur lesquelles émarger ([page 6](#))
- Le club doit avoir délivré **20 licences** annuelles avec pratique en 2024, et respecter les textes fédéraux de la FFCK dont [la délivrance d'une licence à l'ensemble des pratiquants](#).
- L'association porteuse de projet doit avoir au moins un an d'existence.
- Respect du processus et du délai de dépôt de dossier (**entre le 27 mars et le 25 avril 2025**).
- Transmission sur [le compte asso](#) de l'ensemble des pièces justificatives.
- Souscrire au [contrat d'engagement républicain](#) sur le compte asso.

Il est essentiel de rappeler pour que vos dossiers PSF soient éligibles, ils doivent s'inscrire dans



Votre dossier PSF est à déposer sur [le compte asso](#). En complément de ce guide, vous êtes invités à consulter les [guides de l'ANS](#) qui vous aideront à réaliser vos démarches sur la plateforme.

Pour monter votre dossier PSF sur Le compte asso, deux situations sont possibles

**Vous avez déjà déposé une demande de subvention via le compte asso pour votre club**

- Vous pouvez vous connecter avec vos identifiants utilisés pour les précédentes demandes.
- Toutes les informations enregistrées sont sauvegardées.
- Vous pouvez commencer par mettre à jour les informations de votre association:
  - adresse,
  - instances dirigeantes,
  - interlocuteur de votre dossier,
  - RIB de votre structure,
  - Votre projet de développement associatif.
  - attestation d'affiliation (téléchargeable sur [votre nouvel espace club](#) . *(Se rendre sur la rubrique : « mon club /ma structure », puis « informations », en bas de page, vous trouverez le volet avec l'attestation d'affiliation.*

**Vous n'avez pas encore déposé de demande de subvention sur le compte asso.**

- Commencez par créer un compte et rattachez-le à votre association, à l'aide de votre numéro RNA ou SIREN.
- Conseil utiliser une adresse mail générique de votre structure.
- Soyez vigilant à bien renseigner l'ensemble des éléments et les pièces complémentaires demandées. (10 Mo maximum par pièce).
- Chaque club doit impérativement fournir le projet de développement de son association et le partager avec son référent territorial PSF.
- Pour cela, des guides de l'ANS sont disponibles pour **Créer son compte et Compléter les informations administratives.**

#### Conseils :

- Il est recommandé d'utiliser la dernière version des navigateurs Google Chrome, Firefox, ou Opéra, qui ne présentent pas de difficulté de fonctionnement avec le compte asso.
- la durée de saisie sur le compte asso est limitée à 30 minutes (au bout de 30 minutes sans action de votre part sur le clavier de votre ordinateur, la connexion sur la plateforme se coupe).
- Nous vous conseillons de préparer votre demande sur un document Word en utilisant le **CERFA 12156\*06** dont la forme reprend les étapes de la trame du compte asso.

# Principales évolutions

Enveloppe globale PSF 2025  
1 200 500 €  
dont à minima 50% pour les clubs

Enveloppe Outre-Mer  
135 100 €

Enveloppe territoriale  
1 065 400 €

Enveloppe définie par l'ANS

Cette enveloppe est ensuite répartie sur les territoires en prenant en compte la pré répartition que propose l'ANS et les indicateurs de performance de la FFCK.

Chaque région reçoit ainsi une enveloppe avec un montant dédié au CRCK et ses clubs.

Chaque territoire ultramarin devra veiller, en CTSP, à dédier à minima 50% de son enveloppe aux clubs de son territoire

Une part de base

705 250 €

Répartition de cette somme entre les 12 régions métropolitaines, selon 10 indicateurs de performances et en respectant par rapport à l'enveloppe PSF globale:

Au moins 50% Clubs,  
25% CDCK,  
25% CRCK

Chaque région reçoit ainsi une **part « de base »** avec un montant dédié au CRCK, à ses CDCK, et à ses clubs (la partie clubs étant scindée en 2 entre la part performance associative, et la part projet).

\* Une part sanctuarisée  
360 150 € (30% de l'enveloppe globale)

Mixité des sports de pagaie

240 100 € (20% de l'enveloppe globale)

Développement du Handikayak

120 050 €  
(10% de l'enveloppe globale)

Ces deux enveloppes devront obligatoirement être respectivement utilisées sur des actions portant sur le handikayak et la féminisation des sports de pagaie. Il n'y a pas de porosité possible entre ces deux enveloppes.

\*

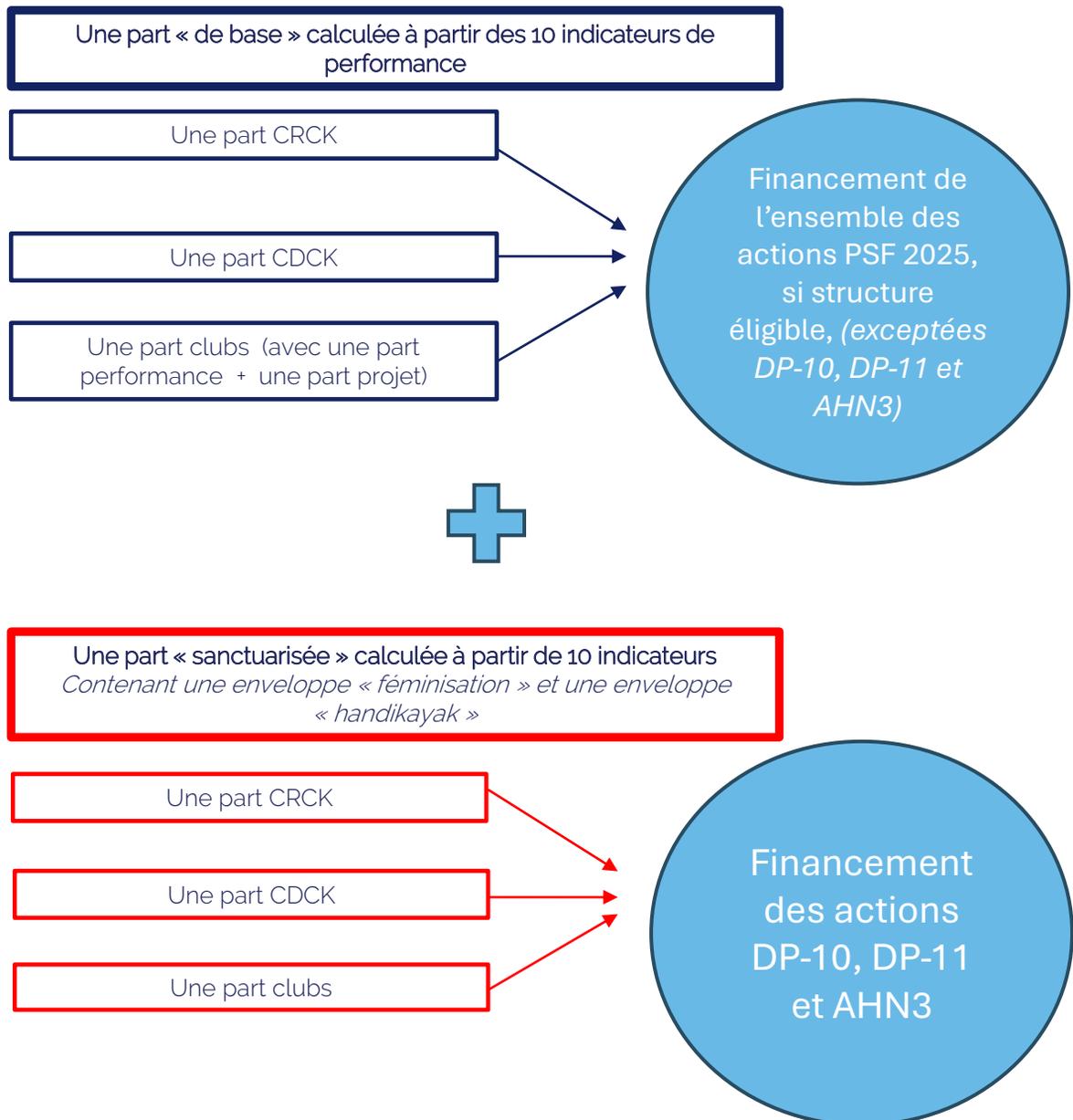
La part « **sanctuarisée** » de chaque région est construite en tenant compte des mêmes indicateurs de performance que l'enveloppe territoriale de base.

Chaque région reçoit ainsi dans son enveloppe territoriale, une **part « sanctuarisée »** avec un montant par thématique dédié au CRCK, à ses CDCK, et à ses clubs.

Suivant le nombre et la pertinence des actions de féminisation et de handikayak proposées sur chaque territoire, les parts « sanctuarisées » peuvent être fongibles **en CTSP, au sein d'une même thématique**, entre les CDCK, et les CRCK, ou **vers les clubs, uniquement en la faveur de ces derniers**. Cette règle a pour but de garantir le respect de la règle des 50% de la répartition globale du PSF au niveau national.

## Pour la métropole :

Chaque région va recevoir une **enveloppe territoriale** contenant deux parts :



## Nombre d'actions à déposer :

Concernant le PSF, chaque structure a la possibilité de se positionner sur plusieurs actions parmi les axes: **développer – structurer – performer**

Clubs : **2 actions** maximum

CDCK : **4 actions** maximum



**2 actions supplémentaires sur la part « sanctuarisée » possibles : 1 « féminisation » et/ou 1 « handikayak »**

## **IMPORTANT** → Seuil minimal de financement :

A compter de 2025, au regard du nombre important de subventions inférieures à 500 €, afin d'éviter le « saupoudrage » et dans le but de respecter les recommandations de l'ANS ;

- seules **2 actions maximum par subvention attribuée au seuil minimum pourront être financées** – (Soit 2 X 750€ pour un dossier financé à 1500€ et 2 X 500€ pour un dossier en ZRR financé à 1000€.
- **Quelque soit le montant financé du dossier, aucune action ne pourra être financée en dessous de 750€/action ou 500€/action pour une structure située en ZRR.**

Cette règle est valable pour les comités et les clubs en métropole, ou région d'outremer.

## Pour les ultramarins :

- L'ANS définit une enveloppe dédiée aux territoires ultramarins.
- Cette enveloppe est ensuite répartie sur les territoires en prenant en compte la pré-répartition que propose l'ANS et les indicateurs de performance de la FFCK.
- *50 % de l'enveloppe* de chaque territoire ultramarin doit être distribuée aux clubs.
- Les territoires ultramarins auront également des objectifs individualisés à atteindre sur les actions de développement de la féminisation (20%) et du handikayak.
- **Les structures ultramarines** peuvent également déposer une à deux actions supplémentaires « féminisation » et/ou « handikayak » qui seront cependant financées sur « l'enveloppe ultramarins ».



- Les actions DP-10, DP-11, AHN3, (actions supplémentaires ou non), seront instruites par les mêmes services instructeurs que celles de l'enveloppe territoriales, **mais les crédits alloués, proviendront de la « part sanctuarisée » de l'enveloppe territoriale du comité régional.**
- Pour commencer votre demande de subvention, sélectionner le dispositif de financement via le code de la FFCK de votre région ci-dessous.

Libellé subvention	Code subvention
FFCK - France - Projet sportif fédéral	1047
FFCK - Auvergne-Rhône-Alpes - Projet sportif fédéral	1048
FFCK - Bourgogne-Franche-Comté - Projet sportif fédéral	1049
FFCK - Bretagne - Projet sportif fédéral	1050
FFCK - Centre-Val de Loire - Projet sportif fédéral	1051
FFCK - Grand Est - Projet sportif fédéral	1052
FFCK - Hauts-de-France - Projet sportif fédéral	1053
FFCK - Île-de-France - Projet sportif fédéral	1054
FFCK - Normandie - Projet sportif fédéral	1055
FFCK - Nouvelle Aquitaine - Projet sportif fédéral	1056
FFCK - Occitanie - Projet sportif fédéral	1057
FFCK - Pays de la Loire - Projet sportif fédéral	1058
FFCK - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Projet sportif fédéral	1059
FFCK - Guadeloupe - Projet sportif fédéral	1060
FFCK - Martinique - Projet sportif fédéral	1061
FFCK - Guyane - Projet sportif fédéral	1062
FFCK - La Réunion - Projet sportif fédéral	1063
FFCK - Mayotte - Projet sportif fédéral	1064

### Saisie du dossier :

Lors du dépôt de votre action sur le Compte Asso (Etape 4 – Description des projets), veillez bien à indiquer les éléments suivants en vous référant au tableau des actions disponibles de la campagne 2025 :

- Champ « *Intitulé* » : indiquer « *l'intitulé de l'Action* » en respectant scrupuleusement la nomenclature.

**Exemple :** DP-7-Pratiques scolaires

- Champs « *Objectifs* » et « *Description* » : décrivez l'action et ses objectifs, en vous appuyant si besoin sur les exemples proposés dans la grille ci-dessous.
- Champ « *Objectifs opérationnels* » : indiquer « *l'objectif opérationnel de l'ANS* » correspondant dans le menu déroulant.

**Exemple :** Développement de la pratique

- Champ « *Modalité ou dispositif* » : indiquer « *l'item* » correspondant.

**Exemple :** Pratiques Scolaires

**Vigilance :** Une action ne peut pas avoir pour unique objectif de financer du matériel. Seule l'acquisition de petits matériels, hors bien amortissables, pour un montant maximal unitaire de 500 € HT, est possible.

### Conseils :

- Veillez à inclure des indicateurs d'évaluation objectifs de votre projet dans le cadre « **évaluation** » de la partie **description de votre projet**. Ces indicateurs factuels et facilement observables, vous faciliteront la tâche lors de la partie évaluation durant l'année n+1.
- Des référents régionaux et des interlocuteurs nationaux PSF par thématique d'actions sont disponibles pour vous accompagner dans le montage de votre dossier (Annexe n°3)

# DÉVELOPPER

*Les actions disponibles pour la campagne 2025*

INTITULE ACTION	EXEMPLES D' ACTIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS ANS	ITEMS
EC-1-Lutte contre les violences	Actions de sensibilisation et de formation à la prévention contre les violences et les discriminations. Intervention d'associations, formations d'équipes techniques, création de visuels. *	Développement de l'éthique et de la citoyenneté	Lutte contre toutes formes de violences en milieu sportif
PSS-1-Sport Santé	Actions permettant de développer les activités Pagaie Santé, Pagaie Fit, Dragon Ladies (formations, encadrement, petits matériels pédagogiques).	Promotion du sport santé	Sport santé
DP-1-Formations	Formations AMFPC, MFPC, Guides fédéraux, EF1, EF2 ( <u>organisateur uniquement</u> ).	D É V E L O P P E M E N T  D E  L A  P R A T I Q U E	Formations des cadres (organisateur uniquement)
DP-2-Mise en tourisme	Actions favorisant la mise en tourisme de la structure et le développement de ses activités touristiques, comme des actions de communication, de développement et d'aménagement du site d'accueil de la pratique touristique (hors travaux), dispositif améliorant la saisie des cartes un jour.		Pratique touristique
DP-3-Accueil des jeunes	Plan de développement et d'amélioration de l'accueil des jeunes de moins de <u>13 ans</u> : actions de communication, possibilité d'investir dans du matériel adapté à la morphologie des enfants, gilets, pagaies, équipements thermiques, matériel pédagogique.		Augmentation de la pratique des jeunes

\* Sur cette campagne PSF 2025, il est demandé à l'ensemble des CRCK de porter une action EC-1- Lutte contre les violences.

# DÉVELOPPER (suite)

INTITULE ACTION	EXEMPLES D'ACTIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ITEMS
DP-4- Animation sportive jeune	<p>Actions permettant d'augmenter le nombre de jeunes en écoles de pagaie : événements, encadrement écoles de pagaie, stages, réalisation de supports pédagogiques et promotionnels.</p> <p>Les actions « animation sportive jeune » doivent veiller à s'inscrire dans la méthode pagaies couleurs.</p>	D É V E L O P P E M E N T  D E  L A  P R A T I Q U E	Augmentation de la pratique des jeunes
DP-5-Mini Pags	<p>Mise en place d'actions Mini Pags départementales, régionales.</p> <p>Actions sur <u>deux journées à minima, hors compétition ou challenge avec classement jeunes</u>, développant la polyvalence de pratique et favorisant les rencontres inter clubs et la découverte d'un territoire.</p> <p>Les actions Mini Pags doivent veiller à favoriser la mixité et délivrer des pagaies couleurs jaunes.</p>		
DP-6- Événements	<p>Organisation d'événements loisirs grand public d'envergure, à destination de pratiquants journaliers et/ou réguliers (ex, une randonnée, une course grand public, un rassemblement, un festival).</p> <p>Nombre d'inscrits <u>minimum 200 pratiquants</u>.</p> <p>Il est attendu de la part des structures, de s'engager et de valoriser dans une <u>démarche d'organisation écoresponsable</u>.</p>		

# DÉVELOPPER ET STRUCTURER

INTITULE ACTION	EXEMPLES D'ACTIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS ANS	ITEMS
DP-7- Pratiques scolaires	<p>Création et développement des sections sportives scolaires.</p> <p>Organisation de cycles de progression dans les sports de pagaies sur le temps scolaire et périscolaire.</p> <p>Actions de promotion et de rencontres sportives organisées en partenariat avec l'USEP, l'UNSS, l'UGSEL.</p> <p>Dans le cadre de ces actions, nous vous encourageons à déployer et valoriser les outils fédéraux, Nirveli et Planète-kayak</p>	D É V E L O P P E M E N T  D E L A  P R A T I Q U E	Pratiques scolaires
DP-8-Sites de pratique	<p>Étude pour un projet ou reconnaissance d'un Sentier Nautique, ou mise en place d'un programme Gardiens de la Rivière à la Mer.</p> <p>Valorisation des équipements et du site de pratique, signalétiques, bâches, panneaux d'affichage, point d'embarquement-débarquement, plans d'actions de nettoyage de sites valorisés par des actions de communication...</p>		Valorisation de l'aménagement des sites de pratique
DP-9- Développement du kayak Cross	<p>* Développement de la discipline kayak cross sur les territoires.</p> <p>Investissement possible dans du matériel de cross, type bouées, <u>obligatoirement associé</u> à l'organisation de manifestation type compétition, entraînement, rassemblement.</p>		Développement d'une discipline

Consignes spécifiques :

\* Action DP-9 - uniquement pour les CRCK et les CDCK

# PERFORMER (Structures accession territoriale PPF)

INTITULE ACTION	EXEMPLES D' ACTIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS ANS	ITEMS
AHN-1-Ecole de Sport	Structurer un foyer de performance accession territoriale et/ou une école de compétition : encadrement, matériels sportifs et entraîneurs, aides aux sportifs.	Accession au sport de haut niveau	Perfectionnement- Accession territoriale
AHN-2-Stages mixtes	Stages d'entraînement et de préparation à la compétition - publics mixtes.		Perfectionnement- Accession territoriale
AHN-3-Stages féminins	* Stages d'entraînement et de préparation à la compétition - féminine uniquement		Perfectionnement- Accession territoriale

## Consignes spécifiques aux actions performer :

- Seules les structures classées en « **accession territoriale** » dans le cadre du Projet de Performance Fédéral (PPF) sont éligibles à ces actions « PERFORMER ». Une liste de ces structures est jointe en [Annexe 4](#).
- Dans le cadre du dépôt des actions « PERFORMER » et de leur instruction, les structures et les CTSP sont invitées à se rapprocher de **Vincent REDON** ([vredon@ffck.org](mailto:vredon@ffck.org)), en charge du suivi du PPF au service Haut-niveau de la FFCK, afin d'être conseillées et dirigées dans les montants demandés/accordés.
- Jusqu'à 15% de l'enveloppe globale de chaque CRCK pourra être attribué aux actions « PERFORMER ».
- \* Bien que référencée dans le volet « PERFORMER », l'action AHN3 sera comptabilisée et financée comme une action de part « sanctuarisée » dédiée à la « féminisation ».

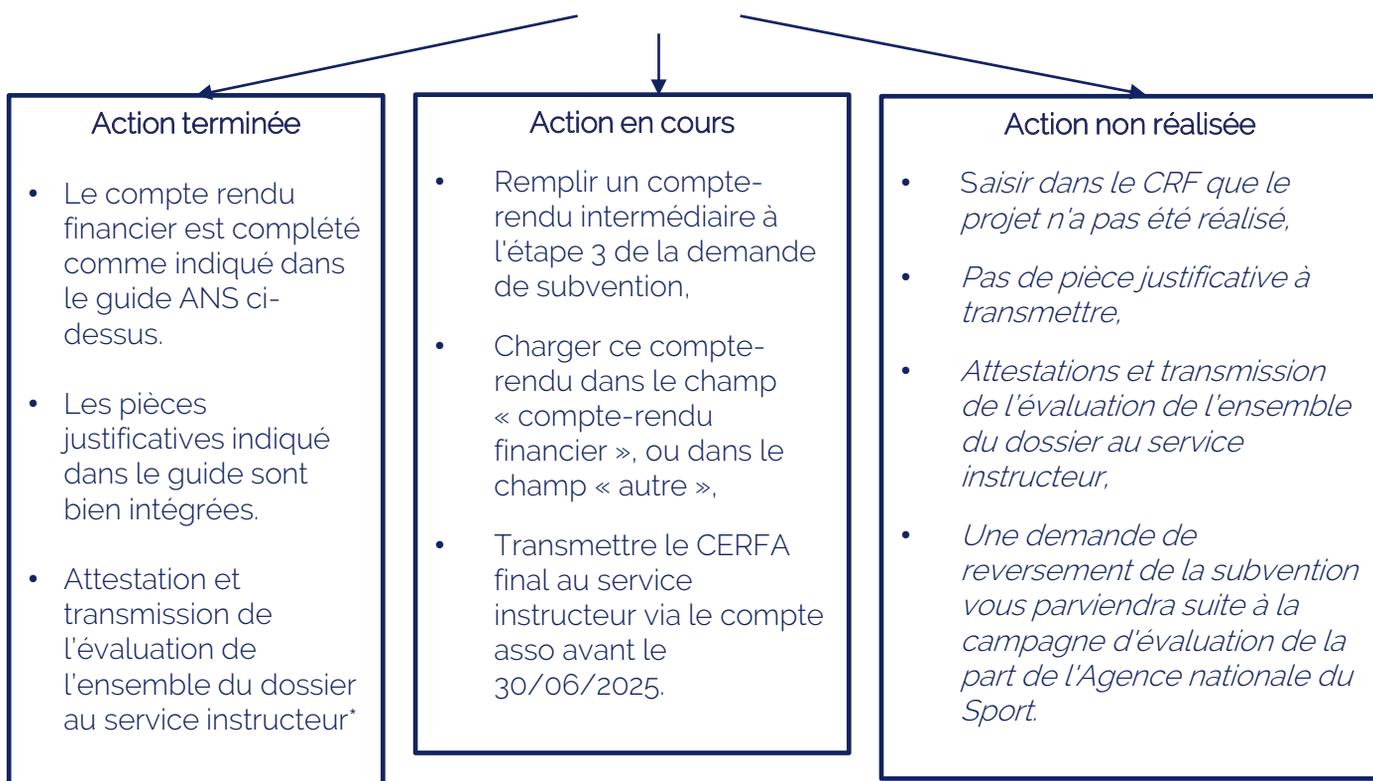
# DÉVELOPPER *[PART SANCTUARISÉE 2025]*

INTITULE ACTION	EXEMPLES D'ACTIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS ANS	ITEMS
<p>DP-10- Handikayak</p>	<p>Actions favorisant l'inclusion et la pratique des sports de pagaie pour le plus grand nombre de personnes en situation de handicap physique, mental, sensoriel, cognitif ou psychique.</p> <p><i>Se référer à <u><a href="#">l'annexe n°1</a></u> dédiée à cette enveloppe.</i></p> <p>NB : Attention, seules les structures FFCK ayant référencé leurs activités sur le <b>HandiGuide des sports</b> sont éligibles à l'action DP-10-Handikayak.</p>	DÉ V E L O P P E M E N T  D E  L A  P R A T I Q U E	<p>Handikayak</p>
<p>DP-11- Féminisation</p>	<p>Actions favorisant l'augmentation du nombre de femmes licenciées, pratiquantes, dirigeantes et encadrantes.</p> <p><i>Se référer à <u><a href="#">l'annexe n°2</a></u> dédiée à cette enveloppe</i></p>		<p>Féminisation</p>

## MISSION N°2 : DÉPOSER LE COMPTE RENDU DE SON PSF 2024

En parallèle des demandes au titre du PSF 2025, les structures ayant reçu une subvention PSF en 2024 devront **déposer leur compte-rendu financier (CRF)** avant le **30/06/2025** sur Le compte asso à l'aide du GUIDE ANS pour saisir son Compte Rendu Financier

Plusieurs hypothèses sont possibles pour vos actions :



**Les porteurs de projet ayant transmis leurs CRF 2024 seront prioritaires dans leurs demandes 2025.**

**Il est important de rappeler aux structures la nécessité de respecter la date butoir de ces CRF, cela dans le but, d'éviter tout reversement de subvention à l'agence.**

# Annexe 1



## Actions DP-10-Handikayak

### Introduction et contexte :

Nous partageons la conviction que la pratique du canoë-kayak pour les personnes en situation de handicap enrichie toute la communauté fédérale. Les sports de pagaie et l'engagement associatif sont de puissants leviers d'inclusion pour l'ensemble des personnes atteintes d'un handicap, qu'il soit physique, mental, psychique, sensoriel ou cognitif. La dénomination handikayak vaut pour tous les handicaps en pratique loisir, découverte et rencontre d'accessibilité au paracanoë

### Les objectifs du plan fédéral handikayak :

- Développer l'accessibilité du matériel et des sites de pratique
- Organiser la formation et l'information des cadres ;
- Favoriser l'accessibilité aux actions des clubs et aux manifestations sportives.

### Finalité de l'enveloppe sanctuarisée aux actions « handikayak » :

Dans le but d'atteindre ces objectifs et pour respecter les indicateurs demandés par l'agence nationale du sport à travers sa note de cadrage, 10% de l'enveloppe globale du PSF seront dédiés aux actions de développement du handikayak.

### Handiguide des sports :

Pour toute demande de subvention, **la structure doit être enregistrée** sur le Handiguide qui référence toutes les disciplines et toutes les structures.

Cette démarche est simple et rapide et permet au club d'avoir une exposition assurée auprès des personnes en situation de handicap qui sont à la recherche de disciplines et de clubs qui ont la volonté de les accueillir.

### La démarche « Club-Inclusif » :

Cette démarche s'adresse à toutes les structures qui souhaitent s'engager dans l'accueil des personnes en situation de handicap notamment les clubs n'ayant aucune expérience. Au travers du dispositif **Club-Inclusif** porté par le CPSF, les clubs bénéficieront des réseaux locaux des fédérations spécifiques (FFH et FFSA) et du soutien des référent·e·s du CPSF.

### Recensement :

Afin d'avoir une vision précise du nombre des licencié·es en situation de handicap au sein de nos clubs, vous devez renseigner la case « en situation de handicap » lors de la prise de licence et/ou dans leur espace licencié.

## Les différents types d'actions :

Toutes les actions visant à développer les pratiques en faveur de tous les types de handicaps (moteur/sensoriel et mental/psychique), de tous les âges.

Se rapprocher des acteurs du handicap pour monter des actions en partenariat :

- dans le sport : les clubs et comités handisport ou sport adapté, le CPSF ;
- dans le domaine médical : IME (Institut médico-éducatif), ITPE (Institut thérapeutique éducatif et pédagogique) par exemple.

Se rapprocher des collectivités afin de les associer notamment sur les aspects concernant les aménagements et la mise en accessibilité.

## Exemples :

- Organiser l'accueil des personnes en situation de handicap tout au long de l'année ;
- Organiser des journées de découverte spécifique ;
- Participer aux journées nationales du handisport en avril ;
- Aménager l'accès au local, à la mise à l'eau\* pour développer et accueillir différents handicaps ;
- Investir dans du matériel spécifique\* adapté ou adaptable ;
- Former les cadres du club/comité (bénévoles et salariés), avec les instances Handisport et Sport Adapté ;
- Former les licenciés en situation de handicap aux postes de dirigeants / encadrants (bénévoles ou salariées) ;
- Organiser des actions en partenariat avec d'autres clubs/structures (FFCK, FFSA, FF Handisport) dans le cadre scolaire ou extra-scolaire (ex : un raid partagé).
- Une journée de promotion du sport organisée par une collectivité territoriale, coorganiser un atelier kayak avec un comité/ un club de sport adapté, ou de handisport.

\*Attention, en fonction des coûts, ces actions peuvent relever de subventions spécifiques liées aux équipements et portés par l'ANS.

NB1 : concernant les équipements handikayak, une enveloppe spécifique accessibilité est également mise à disposition par l'ANS.

NB2 : concernant les demandes liées à la performance en paracanoë, une enveloppe spécifique est à disposition via le dossier PERFORMER.



# Annexe 2

## Actions DP-11-Féminisation



### Introduction et contexte :

Une pratique plus féminine c'est une image moderne, d'ouverture du canoë-kayak. C'est plus de licences, plus d'encadrement mixte, une ambiance plus adaptée à l'accueil des jeunes femmes notamment.

La fédération dont le taux de féminisation des licences est inférieur à 50%, (33,18% selon l'INJEP) a pour objectif de développer des actions visant à augmenter le nombre de pratiquantes féminines. Dans le cadre de la campagne PSF 2025, la FFCK, devra flécher au moins 20% des crédits sur le développement de la pratique féminine, conformément aux directives de l'Agence Nationale du Sport, afin de mettre en œuvre le plan fédéral de féminisation.

### Les objectifs du plan fédéral de féminisation :

- Développer la pratique féminine du canoë-kayak ;
- Répondre à l'obligation légale d'encadrement paritaire femme/homme des instances locales en 2028 ;
- Donner de la visibilité aux femmes dirigeantes, pratiquantes et juges ;
- Augmenter le nombre d'éducatrices et entraîneur(e)s ;
- Assurer une équité d'accès à la compétition et à la pratique de haut-niveau pour les féminines, quelle que soit la discipline pratiquée.

### Finalité de l'enveloppe sanctuarisée « féminisation » :

Afin d'augmenter le nombre de pratiquantes des sports de pagaie et de tendre vers une parité, la FFCK identifie en 2025 une enveloppe spécifique de 20% du montant global dédiée aux actions de féminisation.

### Interlocuteur PSF national action DP-11-Féminisation :

Benjamin LOUCHE, CTN et responsable du service politiques publiques est identifié comme interlocuteur sur cette thématique. N'hésitez pas à le contacter pour échanger avec lui sur le montage d'une action de développement de la Féminisation sur votre structure.

## Les différents types d'actions :

- Organiser des actions de promotion de la pratique féminine du canoë-kayak :
- Journée « Canoë-kayak au féminin »
- Communication et mise en avant des kayakistes féminines locales ;
- Communication sur les bienfaits du canoë-kayak pour les jeunes filles et les femmes;
- Organiser la participation à des rassemblements d'envergure d'équipes féminines (C9, dragon boat...);
- Organisation de course spécifique pour les jeunes filles et les femmes.
- Promouvoir et faciliter l'incitation et la formation des licenciées féminines dans l'encadrement sportif et/ou arbitral ;
- Encourager à la prise de responsabilité des missions de dirigeantes pour les licenciées féminines en favorisant l'accès aux formations adéquates ;
- Promouvoir les actions de communication valorisant la pratique des sports de pagaies par les féminines ;
- Engager des travaux, achats, favorisant l'accueil des femmes au sein des clubs (ponchos ; vestiaires ; douches et WC spécifiques) ;
- Organiser des stages, séminaires spécifiques aux pratiquantes des sports de pagaies ;
- Féminiser l'encadrement de sa structure en recrutant des intervenantes professionnelles sur des actions spécifiques ou des cycles de séances ;
- Exemple : embaucher dans le cadre d'e l'organisation d'un stage une éducatrice sportive CK pour féminiser l'encadrement.
- Monter et pérenniser des sections féminines dans son club;
- Montage d'actions en partenariat avec d'autres associations pour initier des pratiquantes d'autres disciplines aux sports de pagaies.



\*Attention, en fonction des coûts, ces actions peuvent relever de subventions spécifiques liées aux équipements et portés par l'ANS. Les actions PSF ne peuvent avoir comme unique finalité l'achat de matériel. Celui-ci, doit s'inscrire dans le cadre d'un projet de développement plus large.

# Annexe n°3 listes des référents régionaux et nationaux

CRCK	NOM ET COORDONNEES DES REFERENTS	
AUVERGNE- RHONE-ALPES	<p>Nasser HAMMACHE <a href="mailto:nasser.hammache@gmail.com">nasser.hammache@gmail.com</a> 06 82 85 43 96</p> <p>Rémy BAUDOIN <a href="mailto:remy.baudoin@educagri.fr">remy.baudoin@educagri.fr</a></p>	<p>Claire LANDRIN <a href="mailto:clandrino@ffck.org">clandrino@ffck.org</a> 07 49 88 16 82</p>
BOURGOGNE FRANCHE- COMTE	<p>Daniel BONIN <a href="mailto:dbonino@ffck.org">dbonino@ffck.org</a> 06 82 64 21 76</p> <p>Patrick FAUDOT <a href="mailto:pfaudot@ffck.org">pfaudot@ffck.org</a> 06 61 17 15 47</p>	<p>Nicolas MAILLOTTE <a href="mailto:nmaillotte@ffck.org">nmaillotte@ffck.org</a></p>
BRETAGNE	<p>Corentin MENU <a href="mailto:cmenou@ffck.org">cmenou@ffck.org</a> 06 83 00 09 75</p> <p>Antoine DUCOURET <a href="mailto:aducouret@ffck.org">aducouret@ffck.org</a> 06 86 08 92 90</p>	<p>Estelle LESTURGEON <a href="mailto:bretagne@ffck.org">bretagne@ffck.org</a> 02 23 20 30 14</p>
CENTRE-VAL DE LOIRE	<p>Nathalie GASTINEAU <a href="mailto:ngastineau@ffck.org">ngastineau@ffck.org</a> 06 70 93 77 31</p>	<p>Jean-Marie COTTA <a href="mailto:jmcotta@ffck.org">jmcotta@ffck.org</a> 07 88 18 05 10</p> <p>Florent DUCLOY <a href="mailto:florent.ducloy@hotmail.fr">florent.ducloy@hotmail.fr</a></p>
GRAND EST	<p>Sylvie NEVEU <a href="mailto:grandest@ffck.org">grandest@ffck.org</a> 07 68 35 66 61</p>	<p>Jacky ACHAR <a href="mailto:jackyachar@gmail.com">jackyachar@gmail.com</a> 06 95 01 36 75</p>
HAUTS DE FRANCE 	<p>Mathieu GOUBEL <a href="mailto:mgoubel@ffck.org">mgoubel@ffck.org</a> 06 26 13 74 67</p> <p>Rodriguez ALOUANI <a href="mailto:contact@canoekayak-hautsdefrance.fr">contact@canoekayak-hautsdefrance.fr</a> 06 67 86 25 44</p>	<p>Karine GOUBE <a href="mailto:goubekarine@gmail.com">goubekarine@gmail.com</a> 06 63 52 12 38</p> <p>Grégory DANTIN <a href="mailto:gdnitnad@gmail.com">gdnitnad@gmail.com</a> 06 28 84 60 98</p>

REGIONS	NOM ET COORDONNEES DU REFERENT	
ILE-DE-FRANCE	Camille HUREZ <a href="mailto:camille.hurez@crifck.fr">camille.hurez@crifck.fr</a> 06 10 51 00 11	
NORMANDIE	Lorrie DELATTRE <a href="mailto:ldelattre@ffck.org">ldelattre@ffck.org</a> 06 29 34 24 37	
NOUVELLE-AQUITAINE	Fabienne HABRIOUX <a href="mailto:fabienne.habrioux@gmail.com">fabienne.habrioux@gmail.com</a>	
OCCITANIE	Karine CHASSAT-LEROUX <a href="mailto:occitanie@ffck.org">occitanie@ffck.org</a> 04 67 82 16 63	
PAYS DE LA LOIRE	Nicolas ROULEAUD <a href="mailto:nrouleaud@ffck.org">nrouleaud@ffck.org</a> 06 74 81 43 26	
PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR	Céline LECOCC <a href="mailto:secretariat@canoe-provencealpescotedazur.fr">secretariat@canoe-provencealpescotedazur.fr</a> 07 82 31 97 61	
GUADELOUPE	Olivier TANTON <a href="mailto:otanton@gmail.com">otanton@gmail.com</a> 06 90 72 58 57	
GUYANE	Florian LELAY <a href="mailto:florian@lelay.fr">florian@lelay.fr</a>	
MARTINIQUE	Jean-Louis ZEBINA <a href="mailto:jeanlouis.zebina@gmail.com">jeanlouis.zebina@gmail.com</a> +33 7 61 19 50 83	
REUNION	Steven Le Ray <a href="mailto:president@canoe-kayak-reunion.com">president@canoe-kayak-reunion.com</a> Véronique LAGOURGUE <a href="mailto:vlagourgue@gmail.com">vlagourgue@gmail.com</a> 06 92 82 88 41	
MAYOTTE	Hugo BISO <a href="mailto:hbiso@ffck.org">hbiso@ffck.org</a> 06 81 77 64 61	

# Vos contacts nationaux

REFERENTS NATIONAUX CAMPAGNE PSF 2025	
Stéphanie TRANEL	<a href="mailto:financement-psf@ffck.org">financement-psf@ffck.org</a>
Tom BAR	

INTERLOCUTEURS NATIONAUX PAR THÉMATIQUE		
Emploi, formation	Eric LE LEUCH	<a href="mailto:eleleuch@ffck.org">eleleuch@ffck.org</a>
Equipements, environnement	Dominique MASSICOT	<a href="mailto:dmassicot@ffck.org">dmassicot@ffck.org</a>
Scolaires	Nicolas PARGUEL	<a href="mailto:nparguel@ffck.org">nparguel@ffck.org</a>
Outre-mer	Claudine LE ROUX	<a href="mailto:cleroux@ffck.org">cleroux@ffck.org</a>
Lutte contre les violences	Benjamin LOUCHE	<a href="mailto:blouche@ffck.org">blouche@ffck.org</a>
Évènements	Sébastien TESTER	<a href="mailto:stester@ffck.org">stester@ffck.org</a>
Haut-niveau, Performance	Vincent REDON	<a href="mailto:vredon@ffck.org">vredon@ffck.org</a>
Féminisation, sport-santé	Benjamin LOUCHE	<a href="mailto:blouche@ffck.org">blouche@ffck.org</a>
Handikayak	Maiwenn LE FLOCH	<a href="mailto:mlefloch@ffck.org">mlefloch@ffck.org</a>
Mini Pag et développement de la pratique des jeunes	Jean-Pierre LATIMIER	<a href="mailto:jplatimier@ffck.org">jplatimier@ffck.org</a>

# Annexe 4

## Liste des territoires carencés

Quartiers de la politique de la ville (QPV) : Consultez le [Décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville](#)

Zones de revitalisation rurale – ZRR : Consultez la [Liste des communes classées en ZRR jusqu'à fin 2022](#)

Vous trouverez ci-après des outils permettant de géolocaliser un territoire :

- [Système d'information géographique de la politique de la ville,](#)
- [Observatoire des territoires.](#)

Les clubs FFCK recensés en ZRR à notre connaissance sont listés ci-après.



## Liste des clubs FFCK classés en ZRR

204	A.S.C.R. RIBEMONT	Classée ZRR
205	THIERACHE SPORT NATURE	Classée ZRR
208	CANOE CLUB DE GUISE	Classée ZRR
220	CLUB CANOE KAYAK EVASION	Classée ZRR
303	A.S.P.T.T. MOULINS	Classée ZRR
310	CK VALLEE DE MONTLUCON	Classée ZRR
408	CLUB PHILANTROPIQUE DE CANOE KAYAK DE QUINSON	Classée ZRR
416	AEP LE ROC	Classée ZRR
418	BARCELONNETTE UBAYE CANOE KAYAK	Classée ZRR
482	VOLONNE PADDLE	Classée ZRR
483	ASSOCIATION VOILE ET NAUTISME 04	Classée ZRR
503	CLUB CHAMPSAUR CANOE KAYAK	Classée ZRR
504	EAU VIVE EMBRUN	Classée ZRR
506	CLUB DE CANOE-KAYAK DES ECRINS	Classée ZRR
512	BRIANCON FAMILY KAYAK	Classée ZRR
573	DURANCE KAYAK	Classée ZRR
702	CANOE KAYAK CLUB BOURG SAINT ANDEOL	Classée ZRR
705	EYRIEUX CANOE KAYAK	Classée ZRR
706	CHASSEZAC SPORTS NATURE	Classée ZRR
708	V.P.A. PONT D'ARC	Classée ZRR
716	CANOE KAYAK CLUB DE VOGUE	Classée ZRR
804	CANOE KAYAK VAL D'ARDENNES	Classée ZRR
805	SPORTS NAUTIQUES ASFELD	Classée ZRR
809	RETHEL CHATEAU CANOE KAYAK	Classée ZRR
910	HAUT COUSERANS KAYAK CLUB	Classée ZRR
911	CANOE KAYAK SAVERDUN	Classée ZRR
912	FOIX CANOE KAYAK EAU VIVE	Classée ZRR
1003	M.J.C. MAISON POUR TOUS ROMILLY	Classée ZRR
1007	ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE DE L'AUBE CK	Classée ZRR
1105	FOYER DES JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE	Classée ZRR
1109	CANOE KAYAK CLUB QUILLAN	Classée ZRR
1115	CLUB CANOE KAYAK LIMOUXIN	Classée ZRR
1116	ORNAISONS CORBIERES KAYAK	Classée ZRR
1201	M.J.C. RODEZ CLUB CANOE KAYAK	Classée ZRR
1206	CK M J C MILLAU	Classée ZRR
1401	USPCK ST PIERRE S/ DIVES	Classée ZRR
1409	PONT D'OUILLY LOISIRS	Classée ZRR
1503	ASS. DE LA VALLEE D'OLT	Classée ZRR
1607	FOYER LOISIRS MANSLOIS	Classée ZRR
1611	CANOE KAYAK AUBETERRE	Classée ZRR
1620	TARDOIRE CANOE KAYAK	Classée ZRR
1667	CHATEAUNEUF VIBRAC CANOE KAYAK	Classée ZRR
1705	KAYAK CLUB ANGERIEN	Classée ZRR
1803	CANOE KAYAK FLORENTAIS	Classée ZRR
1807	ASS. NAUTIQUE VIERZON	Classée ZRR
1816	CHATEAUNEUF PAGAIE AVENTURE	Classée ZRR
1907	KAYAK CLUB DE TULLE	Classée ZRR
1908	CANOE KAYAK UZERCHE	Classée ZRR
1911	HAUTE CORREZE KAYAK CLUB	Classée ZRR
1913	TREIGNAC CANOE-KAYAK	Classée ZRR
1916	MARCILLAC SPORTS NATURE	Classée ZRR
1962	ARGENTAT DORDOGNE CANOE-KAYAK	Classée ZRR
1964	ASSOCIATION VEZERE CANOE KAYAK	Classée ZRR
2102	CK SEURRE	Classée ZRR
2103	V.B.D SAINT JEAN DE LOSNE	Classée ZRR
2106	CK ETOILE AUXONNAISE	Classée ZRR
2111	PAGAIES DES BORDS DE SAONE	Classée ZRR
2122	ASSOCIATION LOISIRS ET SPORTS ALES	Classée ZRR
2208	CLUB CANOE KAYAK GUERLEDAN	Classée ZRR
2209	CANOE CLUB DU LIE	Classée ZRR
2301	CLUB CANOE KAYAK AUBUSSON	Classée ZRR
2302	KAYAK CLUB GUERET	Classée ZRR

## Liste des clubs FFCK classés en ZRR

2403	UNION SPORTIVE NEUVICOISE DE CANOE KAYAK	Classée ZRR
2410	GALO PORT SAINTE FOY	Classée ZRR
2412	CASTELNAUD EN PERIGORD KC	Classée ZRR
2413	CANOE KAYAK SAINT ANTOINAI	Classée ZRR
2424	CANOE KAYAK CLUB CARLUX	Classée ZRR
2614	CANOE CLUB RIVIERE DROME	Classée ZRR
2702	CANOE KAYAK CLUB BRIONNE	Classée ZRR
2708	CLUB SPORTIF BEAUMONTAIS CANOE KAYAK	Classée ZRR
2801	ASS. ESTIENNE CANOE KAYAK	Classée ZRR
2805	CLUB CANOE KAYAK DUNOIS	Classée ZRR
2810	CLUB CANOE KAYAK PERCHERON	Classée ZRR
2934	AULNE CANOE KAYAK	Classée ZRR
2955	CLUB DE CANOE KAYAK CARHAIX	Classée ZRR
3013	CANOE KAYAK DES CEVENNES	Classée ZRR
3106	M.J.C. ST GAUDENS	Classée ZRR
3203	SCKAL CONDOM - AMICALE LAIQUE SECTION CANOE KAYAK	Classée ZRR
3204	PLAISANCE CANOE KAYAK	Classée ZRR
3205	E.N.S. AUCH	Classée ZRR
3208	CLUB MIRANDAIS DE CANOE KAYAK	Classée ZRR
3315	C.C.K. BERNOS BEAULAC	Classée ZRR
3318	BOMMES NAUTIQUE CK	Classée ZRR
3320	CK LACANAU GUYENNE	Classée ZRR
3329	MEDOC VA'A 33	Classée ZRR
3333	CANOE KAYAK REOLAIS	Classée ZRR
3403	A.R.R. MONS LA TRIVALLE	Classée ZRR
3405	CANOE KAYAK CLUB CESSENON	Classée ZRR
3417	CLUB CANOE KAYAK DE LA HAUTE VALLEE DE L'HERAULT	Classée ZRR
3418	GIGNAC CANOE KAYAK	Classée ZRR
3604	TOURNON NAUTIQUE	Classée ZRR
3707	CANOE KAYAK DE DESCARTES	Classée ZRR
3805	CANOE KAYAK OISANS	Classée ZRR
3822	ASSOCIATION SPORTS BIEN ETRE LOISIRS	Classée ZRR
3963	CLUB OMNISPORTS CLAIRVALIEN	Classée ZRR
4003	CANOE KAYAK ATURIN	Classée ZRR
4004	CLUB LA PALUE CASTETS	Classée ZRR
4005	BISCA VA'A	Classée ZRR
4006	ETOILE AMOU CANOE KAYAK	Classée ZRR
4007	STADE MONTOIS	Classée ZRR
4008	FOYER POUR TOUS MEZOS	Classée ZRR
4102	C.S.C.L.C. DE SALBRIS	Classée ZRR
4302	CLUB OMNISPORTS BRIVADOIS	Classée ZRR
4303	SPORT LOISIRS BRIVOIS	Classée ZRR
4601	CLUB DE CANOE KAYAK DE CAHORS	Classée ZRR
4604	FIGEAC EAU VIVES	Classée ZRR
4705	U.S. TONNEINS C.K.	Classée ZRR
4707	CANOE KAYAK LE MAS D'AGENAIS	Classée ZRR
4712	CANOE KAYAK DU VAL D'ALBRET	Classée ZRR
4713	CANOE KAYAK CLUB VALLEE DU DROPT	Classée ZRR
4863	MENDE KAYAK LOZERE	Classée ZRR
4908	TIERCE CANOE KAYAK	Classée ZRR
4915	C.K. MONTREUIL BELLAY	Classée ZRR
5003	CLUB NAUTIQUE CARENTANAIS	Classée ZRR
5006	CANOE CLUB D'AVRANCHES	Classée ZRR
5017	CLUB CANOE KAYAK SAINT SAUVEUR LE VICOMTE	Classée ZRR
5108	KAYAK CANOE ARGONNAIS	Classée ZRR
5110	K.C. TOURS SUR MARNE	Classée ZRR
5114	CLUB NAUTIQUE DE MARCILLY SUR SEINE	Classée ZRR
5201	NAUTIQUE CHAUMONT CHOIGNE	Classée ZRR
5203	LA PAGAIE WASSEYENNE	Classée ZRR
5204	LANGRES AVIRON CANOE KAYAK 52	Classée ZRR
5301	CANOE KAYAK AMBRIERES	Classée ZRR
5304	C.K. CHATEAU GONTIER	Classée ZRR
5403	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE BACCARAT	Classée ZRR
5405	CANOE KAYAK LUNEVILLE	Classée ZRR
5406	C.C.K. VALLEE DU SANON	Classée ZRR
5503	CANOE KAYAK CLUB SAINT MIHIEL	Classée ZRR
5505	ANCERVILLE-BAR LE DUC	Classée ZRR
5602	CANOE KAYAK CLUB DE ROHAN	Classée ZRR
5605	PLUMELIAU CANOE KAYAK	Classée ZRR
5609	CLUB NAUTIQUE DE BAUD	Classée ZRR
5611	CLUB C.K. MALESTROIT	Classée ZRR
5616	UNION SPORTIVE LA GACILLY	Classée ZRR
5624	JOSSELIN CANOE KAYAK	Classée ZRR
5635	CLUB NAUTIQUE DE PLOERMELAIS	Classée ZRR
5642	PLOUAY EAU VIVE	Classée ZRR

## Liste des clubs FFCK classés en ZRR

5806	U.C.S. CK COSNE SUR LOIRE CLUB MARCEL RENAUD	Classée ZRR
5807	UNION SPORTIVE CHARITOISE	Classée ZRR
5808	M.J.C. IMPHY CANOE KAYAK	Classée ZRR
5811	AS CLAMECY CANOE KAYAK CLUB ALAIN COLAS	Classée ZRR
5813	MORVAN EAUX VIVES	Classée ZRR
6102	PL ARGENTAN CANOE KAYAK	Classée ZRR
6109	USPPEO PUTANGES CK	Classée ZRR
6203	ADPEVA - CPIE - AUXI LE CHATEAU	Classée ZRR
6205	CANOE KAYAK MONTREUIL	Classée ZRR
6211	C.K.C. BEAURAINVILLOIS	Classée ZRR
6305	UNION SPORTIVE ISSOIRIENNE CANOE KAYAK	Classée ZRR
6407	SPORT ATHLETIQUE MAULEON	Classée ZRR
6409	F.R.J.E.P. SOEIX OLORON	Classée ZRR
6415	U.S. SAUVETERRE C.K.	Classée ZRR
6421	CANOE KAYAK EAUX BEARN	Classée ZRR
6502	ALCK BAGNERES DE BIGORRE	Classée ZRR
6503	ESQUIMAU K.C. LOURDAIS	Classée ZRR
6504	CANOE KAYAK DES GAVES	Classée ZRR
6608	KAYAK CLUB DE CERDAGNE	Classée ZRR
7002	SPORTS NAUTIQUES GRAY CK	Classée ZRR
7014	VITALITE PAGAIES EN SAONE	Classée ZRR
7102	CANOE KAYAK CLUB LOUHANS	Classée ZRR
7104	CLUB CK AMICALE LAIQUE DE BOURBON LANCY	Classée ZRR
7106	CANOE KAYAK DRACY ST LOUP	Classée ZRR
7208	CANOE KAYAK CLUB SABOLIEN	Classée ZRR
7211	FOYER RURAL DES ALPES MANCELLES	Classée ZRR
7301	MOUTIERS CANOE KAYAK	Classée ZRR
7902	SAINT MAIXENT CANOE KAYAK	Classée ZRR
7907	THOUARS CANOE KAYAK	Classée ZRR
8007	CLUB KAYAK DE MER ET VA'A DE LA BAIE DES PHOQUES	Classée ZRR
8010	CANOE KAYAK CLUB DE HAM	Classée ZRR
8014	BAIE DE SOMME CANOE KAYAK	Classée ZRR
8203	CLUB CANOE KAYAK DE NEGREPELISSE	Classée ZRR
8313	VINON SUR VERDON CANOE KAYAK	Classée ZRR
8510	C.K. DU MARAIS POITEVIN	Classée ZRR
8515	CLUB CANOE KAYAK DE LA BOULOGNE-ROCHESERVIERE	Classée ZRR
8517	CANOE KAYAK LUCONNAIS	Classée ZRR
8606	VALLEE VONNE CANOE KAYAK	Classée ZRR
8610	C.P.A. LA VOULZIE - LATHUS	Classée ZRR
8612	MOUSSAC CANOE KAYAK	Classée ZRR
8614	CHAUVIGNY VALDIVIENNE CANOE KAYAK	Classée ZRR
8701	CANOE KAYAK EYMOUTIERS	Classée ZRR
8906	CANOE CLUB CEZY	Classée ZRR
8908	LEZINNES CANOE KAYAK	Classée ZRR
8910	AVALLON MORVAN C.K.	Classée ZRR
8912	PUISAYE-FORTERRE CANOE KAYAK	Classée ZRR
9B01	SOUTH-DISCOVER	Classée ZRR
9C01	APATOU CANOE KAYAK	Classée ZRR
9C04	A.S.P.A.G GUYANE	Classée ZRR
9C05	CLUB CK LA PAGAIE	Classée ZRR
9C08	CLUB DE CANOE KAYAK MARONI	Classée ZRR
9C09	Kayak Club de Maripasoula-Lawa	Classée ZRR
9C13	KAYAK TUKUS CLUB	Classée ZRR
9C16	CANOE CLUB MONTSINERY	Classée ZRR
9C18	KOUROU VA'A CLUB	Classée ZRR
9D02	NIAGARA CANOE KAYAK CLUB	Classée ZRR
9D04	CLUB NAUTIQUE DE SAINT PAUL	Classée ZRR
9D05	Canoe Kayak Club Benedictin	Classée ZRR
9D07	BASE NAUTIQUE DE L'OUEST	Classée ZRR
9D11	CANOE KAYAK SUD	Classée ZRR
9D12	KAYAK CLUB DE TAKAMAKA	Classée ZRR

# Annexe 5

## Structures classées en Accession territoriale

Les structures suivantes sont intégrées dans le Projet de Performance Fédéral (PPF) 2022-2025 au titre de « l'accension territoriale », et peuvent émarger sur les accessions de l'axe PERFORMER :

DRE CANOE-KAYAK MIXTE Centre sportif Normandie (CSN) - Houlgate Caen (CAEN)
DRE CANOE-KAYAK MIXTE Maison de la Performance Occitanie (TOULOUSE)
ECOLE DEPARTEMENTALE DE CANOE KAYAK ARDECHE
OLYMPIQUE CANOE KAYAK AUXERROIS
CENTRE D'ENTRAINEMENT DEPARTEMENTAL DES COTES D'ARMOR
CESSON SEVIGNE CANOE KAYAK LES POISSONS VOLANTS
CKCIR SAINT GREGOIRE
CENTRE D'ENTRAINEMENT DEPARTEMENTAL FINISTERE
C.K. APACH COLMAR
ANCERVILLE-BAR LE DUC CANOE KAYAK
CADPA HUNINGUE CANOE KAYAK
C.K.C. DE L'ILL SELESTAT
GOLBEY EPINAL ST NABORD CANOE KAYAK
C.K.C. NANCY TOMBLAINE
AS GERARDMER CANOE KAYAK
ASS. SPORTS DES CHEMINOTS DE MULHOUSE-RIEDISHEIM
STARSBOURG EAUX VIVES CANOE KAYAK
CANOE KAYAK MONTREUIL
BOULOGNE CANOE KAYAK
CANOE CLUB LILLOIS
C.K. PLEIN AIR DE CHAUNY
JOINVILLE EAU VIVE
RED STAR CLUB CHAMPIGNY
PAU CANOE-KAYAK CLUB UNIVERSITAIRE
CANOE KAYAK UZERCHE
ORTHEZ NAUTIQUE C.K.
CANOE KAYAK SPORT LIBOURNE
COMITE DEPARTEMENTAL CK DE LA VIENNE
CANOE KAYAK CLUB SABOLIEN

CANOË KAYAK CLUB ACIGNÉ
CKC ST OMER
AS CORBEIL ESSONNE CK
PONT D'OUILLY LOISIR
ASEV CK CONDÉ SUR VIRE
CK AVRANCHES
CK CESTAS
MONTPELLIER MMCKUC
CK CHÂTEAU THÉBAUD